

Référence: CU 2018/88/(A)/DTA/CEB/CSS

Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption :

neuvième session

.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au [[[FunctionalTitle2]]] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la neuvième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tiendra à Vienne du 4 au 6 juin 2018 (Salle des plénières, bâtiment M).

Le Groupe d'examen de l'application a été créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », en tant que groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous son autorité et lui faisant rapport. Il a pour fonctions de superviser le processus d'examen afin de recenser les problèmes qu'il pose et les bonnes pratiques auxquelles il donne lieu, et d'examiner les besoins d'assistance technique pour veiller à la bonne application de la Convention.

Conformément au plan de travail pluriannuel de ses travaux analytiques pour la période 2017-2019, le Groupe se concentrera, à sa neuvième session, sur l'analyse des informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations formulées et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays concernant le chapitre V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention.

La documentation de la session, y compris l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible sous forme électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur la page Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, aux adresses suivantes : https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session9.html ou https://myconference.unov.org.

On trouvera ci-joint une note d'information à l'intention des participants, où figurent des instructions et renseignements administratifs destinés à faciliter l'organisation de leur voyage, l'obtention de leur visa, la réservation de leur chambre d'hôtel et l'accomplissement d'autres démarches, ainsi qu'une circulaire relative aux services en ligne du Centre international de Vienne.

[[[FormalSalutation]]]
[[[TitlePrefix]]] [[[FirstName]]] [[[MiddleName]]] [[[LastName]]] [[[PersonSuffix]]]
[[[FunctionalTitle1]]]
[[[FunctionalTitle2]]]

- 2 -

Il serait souhaitable que la réponse du Gouvernement à la présente invitation soit envoyée directement au secrétariat de la Conférence des États parties, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou qu'une copie numérisée de celle-ci lui soit transmise **par courrier électronique** à l'adresse **UNCAC.COP@unodc.org**. Veuillez noter que seules les copies de notes verbales numérisées seront acceptées par courrier électronique. Les renseignements concernant les membres de la délégation du Gouvernement, notamment leurs noms, titres et coordonnées (adresse électronique), devront être communiqués à l'Office dans les meilleurs délais et, au plus tard, le **18 mai 2018**.

Le 20 mars 2018

em